



Rapport de visite sur site soumis à Evénements naturels

Commune de Miglos – RD156 - PR 1+910

Contexte

Le district FHA a informé le SER de la présence d'une chandelle rocheuse de plusieurs dizaine mètres de hauteur à l'aplomb de la RD156, commune de Miglos.

La mairie a exprimé ses craintes et demande au Conseil départemental une étude sur cet affleurement.

Le SER s'est rendu sur place le 26 juillet 2023 avec le chef de centre de Vicdessos, Jean-Luc Laurent, pour expertiser le site.

Description du site

L'affleurement de 40m de hauteur est composé d'un calcaire gris massif surmonté par une dalle de calcaire jaunâtre découpé en surface et présentant une large fissure à l'arrière.

L'ensemble ne présente pas une instabilité à court terme. La fissure arrière affecte surtout une petite dalle mais l'ensemble de la chandelle est en place et appuyée au pied.

La dalle présente de petits éléments morcelés, signe d'une venue d'eau en surface.

Aucun historique n'est disponible sur cet affleurement. Le petit dépôt en pied d'affleurement démontre que cet affleurement est tout de même sujet à de petites chutes de blocs, principalement de petits éléments inférieurs au litre.

Un affleurement rocheux en bord de Rd, fracturé, est à surveiller également.

Solution envisagée

Une inspection sur cordes est à envisager afin de s'assurer de la stabilité de l'affleurement. Un suivi de cette falaise est à mettre en place pour avoir un historique.

Un témoin au plâtre est à envisager sur le petit affleurement sur le bord de route pour mesurer l'évolution des fractures.



Affleurement en bord de RD



Vue générale



Dalle jaunâtre à inspecter



Vue amont



Fracture arrière



Éléments fracturés

Conclusion :

La falaise dominant la RD156 au PR 1+910 sera expertisée afin de lever tous les doutes concernant la stabilité.

Je reste à votre disposition pour toutes informations supplémentaires.

Foix, le 26/07/2023

Nicolas BRAZEILLES
DRD / SER

Liste de diffusion :

- District FHA
- Centre d'intervention de Vicdessos